

Commune de Saint Georges la Pougé

Procès-verbal

Réunion du 30 janvier 2021 (huis clos)

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2021

Présents : Delphine Poitou-Le Bihan, Patricia Laplanche, Michel Bouré, Bernard Bidault, Claire Benard, Christophe Fontaine, Brigitte Marlin, Joël Coste, Cédric Dequeiros.

Monsieur Valéry Favre a donné procuration à Monsieur Joël Coste

Secrétaire de séance : Patricia Laplanche

10h10 – Madame le maire ouvre la séance.

La séance est diffusée en direct sur Zoom, le lien a été diffusé sur la page facebook de la commune afin de permettre aux habitants de se connecter et de suivre le déroulé du conseil.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 décembre 2020 est approuvé par vote à main levée à l'unanimité.

Délibération n°1 : convention de mise à disposition de codes de connexion au site www.cartogip.fr auprès de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Convention tripartite : Transbois, Comcom Creuse Sud-ouest et commune de Saint Georges la Pougé. Par cette convention, la commune autorise la Comcom à se connecter avec les codes de la commune afin de permettre à l'animateur forestier de la comcom d'apporter une assistance technique à la gestion des chantiers.

Il est entendu que le technicien de la Comcom n'apportera aucune modification dans l'outil informatique.

Madame Laplanche rappelle que cette convention peut être dénoncée à n'importe quel moment par l'une des parties.

Devant la crainte de certains élus, Madame le Maire propose de signer cette convention pour une année et de faire un point à la date anniversaire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

Délibération n°2 : Modification des statuts du SDEC 23 autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité sur le département.

Depuis 2015, le SDEC a initié une démarche de déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques en partenariat avec les collectivités du département. Le bilan révèle un maillage insuffisant et hétérogène (- de 50 % de l'objectif). Il est donc proposé d'intégrer la compétence mobilité durable afin de proposer aux collectivités qui le souhaitent de transférer au SDEC la compétence.

Cette délibération est approuvée par 9 votes pour et une abstention.

Délibération n°3 : Etude patrimoniale, diagnostic schéma directeur de l'eau potable.

Il est proposé de lancer une consultation en vue de la réalisation d'une étude patrimoniale, diagnostic et schéma directeur de l'eau potable.

Il est rappelé que la commune n'est pas en conformité avec la loi. En effet, toute commune devrait avoir un schéma directeur de l'eau potable. Ce schéma a pour vocation de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques tant quantitatifs que qualitatifs tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution, d'estimer les besoins futurs et de proposer le bilan besoins/ressource.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°4 : demande de Monsieur Nepveu de Villemarceau Christian concernant l'éolien (complétée par la demande de Monsieur Dequeiros sur le même sujet)

Madame le Maire fait part au conseil municipal des demandes de Messieurs NEPVEU DE VILLEMARCEAU et DE QUEIROS concernant l'étude et l'installation de parc éolien sur le territoire communal.

Ressortent plusieurs interrogations ?

- L'intérêt général ;
- L'intérêt environnemental (risques de destruction de la forêt, risques sur la qualité de l'eau et sur les captages, risque sur la faune et la flore, altération du paysage pouvant entraîner un effet négatif sur le tourisme, l'économie locale et sur l'immobilier).

En résumé, ce type d'étude et d'installation représentent un non-sens pour l'ensemble de notre conseil municipal.

L'intérêt commun nous pousse à prendre les décisions suivantes :

- Ne pas pouvoir engager d'étude en vue de l'installation de parc éolien sur notre territoire ;

- De pouvoir organiser des réunions publiques dès que cela sera possible en vue d'informer et consulter la population.

Après avoir entendu les points suivants, le Conseil Municipal vote à 10 voix pour :

- S'opposer à l'étude pour l'implantation de parc éolien sur le territoire entier de notre commune ainsi qu'à la réalisation de toutes études de quelque nature que ce soit.

- Entend informer et consulter toute la population avant de prendre toute décision pouvant impacter la commune ;

- Que toute décision ne pourra être prise qu'en Conseil Municipal et non par Madame le Maire uniquement.

Questions diverses

Madame le Maire propose la création d'un cabinet municipal qui serait constitué de personnes non élues, volontaires, prêtes à mettre leurs compétences au service des membres du conseil municipal. Une convention sera établie et soumise lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Fontaine apporte des précisions sur l'octroi d'une licence IV. Il convient de compléter un cerfa 11543-5 pour la création et un cerfa 11542-5 pour mutation de la licence à l'exploitant. Il est rappelé que la licence est attachée à la commune.

Il a été procédé à l'acquisition de deux aspirateurs : un pour la salle polyvalente et l'autre pour la mairie.

Les adjoints techniques territoriaux de la commune procèdent à la rénovation du logement situé rue du Moulin.

Les conditions sanitaires ne nous ayant pas permis d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux, Madame le Maire présente la carte de vœux qui sera distribuée dans les boîtes à lettres.

Le conseil municipal se termine à 13 heures.